

PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

Séance du samedi 3 décembre 2016
Présidence de M. Olivier Rodieux

La séance est convoquée à 15h30.

Y compris le Président, 73 Conseillères et Conseillers répondent à l'appel.

Excusés : Mme Prune Aguet

MM. Patrick Aeby, Cédric Alber, André Christinat, Bruno Gregoir, Bernard Hagin, Serge Jaunin, André Kudelski, Philippe Martin, Pascal Métraux, Denis Richter

Absent : Gelormini Crescenzo

Le quorum étant atteint, le **Président** déclare la séance ouverte et implore la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

1. ASSERMENTATION D'UNE NOUVELLE CONSEILLERE

Mme Alessandra Silauri, du groupe des verts, qui n'a pas pu assister aux deux précédentes séances, est assermentée.

2. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 3 OCTOBRE 2016

Le Président signale une modification à la page 5 point 12. C'est M. Guy Wolfensberger qui a présenté la candidature de M. Pittet et non M. Sutter.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président remercie M. Alain Amy, vice-président, qui l'a remplacé pour le dépouillement des votations. Il remercie aussi les membres du bureau électoral ainsi que les conseillers communaux qui ont répondu présent à la convocation.

Résultats des votations du dimanche 27 novembre 2016 :

Sortir du nucléaire :

Participation : 61.07%

Bulletins valables : 3'661

Oui : 1'867 Non : 1'794

Referendum 2^{ème} crédit d'étude du parking des jardins du Château :

Participation : 55.7%

Bulletins valables : 3'821

Oui : 1'793 Non : 2'028

Le 2^{ème} crédit d'étude du parking des jardins du Château à été refusé.

Le Président a assisté le 13 octobre à l'inauguration de la garderie UAPE La Toffeyre.

4. DEPOT DE MOTIONS ET DE POSTULATS

Mme Claudia Ricci Bovier, du groupe PLR, dépose un postulat demandant la possibilité de mettre en place une démarche participative, quant à l'avenir de la circulation et du parage dans le Bourg et ses environs immédiats.

5. PREAVIS MUNICIPAL N° 1227/2016 CONCERNANT LE BUDGET 2017 DE LA BOURSE COMMUNALE ET DES SERVICES INDUSTRIELS

M. Christophe Gessner attire l'attention sur quelques pages clés.

p.131 à 132 l'autofinancement de la Bourse communale est de Fr. 1'771'000.- (2.61%) et le déficit financier après les dépenses d'investissements est de Fr. 6'304'000.-

L'encaissement des impôts prévu au budget 2016 de la Bourse est en retrait par rapport aux prévisions.

A la page 16 se trouve l'explication de l'impact de la révision du système péréquatif pour la Commune de Lutry. Il s'agit de prévisions :

- pour 2017 : 1.7 millions,
- pour 2018 : 2.4 millions, et
- pour 2019 : 5 millions supplémentaires.

La Commune doit faire face d'un côté à des dépenses supplémentaires dues au système péréquatif et de l'autre côté à une fiscalité qui stagne.

La Municipalité ne demande pas la parole.

Le Président ouvre la discussion sur le budget, qui est passé en revue chapitre par chapitre.

Il rend attentif aux conseillers à l'article 124 du nouveau règlement du Conseil qui stipule que si l'on dépose un amendement au budget qui représente une majoration de plus de 10% d'un poste existant, celui-ci ne peut pas être adopté avant que la Municipalité et la commission des finances ne se soient prononcées.

BOURSE COMMUNALE

p. 34 COTISATIONS A DES INSTITUTIONS DE DROIT PRIVE

M. Christian van Singer veut savoir quelle est la politique de la Commune par rapport à l'aide du Tiers Monde et avec la FEDEVACO. Il demande s'il y a un objectif de pourcentage pour les collectivités publiques.

Mme Claire Glauser précise que ce n'est pas dans ce poste que se trouve la réponse, mais au niveau du service social. Elle propose d'en parler lors de la revue de ce point.

p. 47 LOCATION PATINOIRE FORAINE

Mme Chantal Bellon Racine demande s'il ne serait pas mieux d'acheter une patinoire que de la louer.

M. Charles Monod répond que pour l'exploiter trois mois dans l'année la meilleure solution est la location.

p. 49 MOBILITY-GARANTIE CHIFFRE D'AFFAIRES

Mme Alessandra Silauri demande si avec l'état des comptes que l'on connaît actuellement, on peut savoir si cette garantie va être utilisée ou pas.

p.115 AIDES ET SUBVENTIONS COMMUNALES

M. Denis Aguet a lu un article dans le Régional concernant les subventions qu'offraient les communes à la FEDEVACO. Il en ressort que Lutry n'est pas la commune la plus généreuse. Il émet le **vœu** que Lutry augmente la subvention à deux francs par habitant. Actuellement elle est d'un franc par habitant.

Mme Claire Glauser informe que sur les Fr. 30'000.- qui figurent sur ce poste, Fr.10'000.- sont consacrés à la FEDEVACO, un franc par habitant. D'autres associations sont Pro-xy et les amis de l'école de Mémise. La Commune subventionne aussi la fondation SURGIR qui offre de l'aide aux femmes réfugiées syriennes.

M. Christian van Singer rappelle qu'il y a une demande au niveau international pour que les collectivités publiques consacrent un certain pourcentage. Lutry est loin derrière par rapport à d'autres communes. Dans le temps, il y avait des aides directes aux personnes. Il émet le **vœu** que Lutry puisse s'approcher des standards au niveau national et international.

Mme Claire Glauser ajoute qu'il y a des demandes d'aide des jeunes qui vont faire des voyages humanitaires et la Commune entre en matière. FEDEVACO est la fédération vaudoise de coopération qui regroupe une quarantaine d'associations bénévoles qui s'occupent de l'aide dans les pays en développement.

M. Michel Monod signale que l'association Pro-xy qui s'occupe des personnes âgées de la région fait un excellent travail. Il propose de se concentrer dans les institutions privées locales qui sont proches.

SERVICES INDUSTRIELS

Le Président ouvre la discussion sur le budget qui est passé en revue chapitre par chapitre. La parole n'étant pas demandé, la discussion est close.

M. Jacques-André Conne revient sur la question de Mme Silauri à propos de Mobility. Il répond que l'on ne connaît pas encore les chiffres, mais que la garantie n'a pas été activée.

Le Président ouvre une discussion générale sur le budget de la Bourse communale et des Services industriels.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Le budget 2017 ainsi que les conclusions du préavis sont soumis au vote du Conseil et **adoptés, à savoir :**

1. Le budget 2017 de la Bourse communale est adopté à l'unanimité, à savoir :

- Revenus de fonctionnement		CHF 67'966'000.-
- Charges de fonctionnement	CHF 66'099'000.-	
- Attribution à des comptes d'amortissements	CHF 1'638'000.-	
- Attribution à des comptes de réserves	CHF 202'000.-	
- Imputations internes	CHF 138'000.-	CHF 138'000.-
- Résultat - Excédent de dépenses	CHF 27'000.-	
	<hr/>	<hr/>
Sommes égales	CHF 68'104'000.-	CHF 68'104'000.-

2. Le budget 2017 des Services industriels est adopté à l'unanimité, à savoir :

<i>Revenus de fonctionnement</i>		
- Service des Eaux		CHF 2'924'000.-
- Service de l'Electricité		CHF 7'057'000.-
- Service du Gaz		CHF 661'000.-
<i>Charges de fonctionnement</i>		
- Service des Eaux	CHF 2'581'000.-	
- Service de l'Electricité	CHF 5'818'000.-	
- Service du Gaz	CHF 573'000.-	
Total comptes de fonctionnement	CHF 8'972'000.-	CHF 10'642'000.-
Attribution et prélèvement à des comptes		
- d'amortissements	CHF 1'072'000.-	
- de réserves	CHF 598'000.-	CHF 0.-
Total charges et revenus	CHF 10'642'000.-	CHF 10'642'000.-
Imputations internes		
Administration des S.I.	CHF 3'128'000.-	CHF 3'128'000.-
Sommes égales	CHF 13'770'000.-	CHF 13'770'000.-

3. accorder les crédits nécessaires au financement des dépenses d'investissements ordinaires:

de la Bourse communale de CHF 670'000.-

4. accorder une enveloppe budgétaire pour des crédits d'investissements (EB.ORD/2017) concernant des travaux à caractère conventionnel pour le renouvellement et l'extension simple des réseaux existants :

de l'Épuration des Eaux	CHF 700'000.-
du Service des Eaux	CHF 1'380'000.-
du Service de l'Electricité	CHF 810'000.-
de l'Éclairage public	CHF 400'000.-
du Service du Gaz	CHF 50'000.-

6. PREAVIS MUNICIPAL No 1228/2016 CONCERNANT LES CREDITS SUPPLEMENTAIRES AU BUDGET 2016 DE LA BOURSE COMMUNALE ET DES SERVICES INDUSTRIELS

Au pupitre, **M. Christophe Gessner**, président de la Commission des finances, signale que trois facteurs peuvent influencer la demande de crédits supplémentaires. Soit des dépenses supplémentaires dans le cadre des compétences municipales qui s'élèvent à Fr. 50'000, soit une urgence, soit une décision du Conseil communal qui en fonction d'un vote décide de porter aux crédits supplémentaires une dépense comme cela s'est passé pour le traitement de la Municipalité et les indemnités aux conseillers.

La Municipalité ne demande pas la parole.

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Les conclusions du préavis sont adoptées à l'unanimité à savoir :

D'accorder les crédits supplémentaires demandés au budget de l'année 2016 de la Bourse communale et des Services industriels, soit :

BOURSE COMMUNALE

1. Comptes de fonctionnement budgétaire	CHF.	452'000. –
2. Comptes d'investissement du bilan	CHF.	85'000. –

SERVICES INDUSTRIELS

1. Comptes de fonctionnement budgétaire	CHF.	0. –
--	-------------	-------------

7. PREAVIS MUNICIPAL No 1229/2016 RELATIF A LA FIXATION DE PLAFONDS EN MATIERE D'ENDETTEMENT ET DE RISQUES POUR CAUTIONNEMENT POUR LA LEGISLATURE 2016-2021

M. Christophe Gessner explique que ces plafonds sont déterminés en fonction des projections maximales prévues dans le plan d'investissement. En matière d'endettement et jusqu'à concurrence des montants autorisés, c'est le Conseil communal qui est habilité à se prononcer quant aux investissements nécessaires. Il ne s'agit pas de voter une dépense. Celle-ci sera liée à ce plafond, fera l'objet d'un préavis municipal qui sera soumis à une commission et ensuite à l'approbation du Conseil communal.

La Municipalité ne demande pas la parole.

Le Président ouvre la discussion.

M. Christian van Singer remarque que pour fixer ce plafond il est important de savoir quelles sont les estimations par rapport aux possibilités d'autofinancement de ces prochaines années. Il signale que M. Gessner a constaté qu'il y a eu une baisse des recettes d'impôts. Il se demande si le problème est concentré sur quelques personnes ou si c'est un problème plus général. Dans le premier cas, ceci pourrait être ponctuelle, mais si c'est le deuxième cas, c'est plus inquiétant

Réponse de **M. Christophe Gessner** : il faut déterminer d'où proviennent ces variations. Il s'est déjà entretenu avec M. le Syndic afin d'avoir une analyse plus pointue par rapport à l'ensemble de cette évolution.

M. Jacques-André Conne estime que pour le moment il est difficile de savoir d'où viennent ces variations. C'est surtout l'impôt à la source qui est en diminution. On peut présumer qu'une partie des étrangers travaillant dans les multinationales n'ont plus les mêmes bonus qu'avant ou qu'ils sont partis à l'étranger.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Les conclusions du préavis sont adoptées à l'unanimité à savoir :

De fixer pour la législature 2016-2021 tel que proposé par la Municipalité et reproduit dans le présent préavis.

1. Le plafond d'endettement brut à **Fr. 112'000'000.-**
2. Le plafond de risque pour cautionnements à **Fr. 20'000'000.-**

Le Président félicite le président de la commission des finances et tous ses membres ainsi que les services communaux, spécialement le boursier pour le travail effectué.

8. PREAVIS MUNICIPAL N° 1230/2016 CONCERNANT L'ACHAT DE LA PARCELLE N° 230, PROPRIETE DE MME SOPHIE COPT, SISE AU CHEMIN DE BURQUENET 30

M. Jean-Samuel Leuba, président de la commission des affaires immobilières, est dispensé de la lecture de son rapport par **le Président** puisque tous les conseillers l'ont reçu.

La Municipalité ne demande pas la parole.

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Les conclusions du préavis sont adoptées à l'unanimité à savoir :

1. D'autoriser la Municipalité à acquérir la parcelle n°230, sise au chemin de Burquenet 30, propriété de Mme Sophie Copt ;
2. D'accorder le crédit nécessaire à cet achat pour CHF 1'560'000.- + les frais de notaire estimés à CHF 10'000.-, soit un montant global de CHF 1'570'000.- ;
3. D'admettre le mode de financement proposé ;
4. D'autoriser la Municipalité à emprunter, en fonction des besoins réels de la Bourse communale, un montant maximum de CHF 1'500'000.-

9. COMMUNICATIONS MUNICIPALES

N° **596/2016** *séances du Conseil communal 2017 :*

20 mars - 1 mai - 26 juin - 25 septembre – 30 octobre - 9 décembre

N° **597/2016** *Incidences de la nouvelle LAT sur l'aménagement du territoire communal*

M. Michel Monod se pose la question si toutes les parcelles en zone à bâtir à l'est de la Lutrive vont se mettre en zone réservée.

M. Pierre-Alexandre Schlaeppli répond que concernant les parties du territoire communal qui seront surdimensionnées, il faudra procéder à une réflexion pour déclasser les zones à bâtir. Dans un premier temps, une zone dite réservée va être mise en œuvre dans cette optique. Cette procédure de qualification rapide permettra de mettre dans une zone où provisoirement la construction sera bloquée, une partie des périmètres de l'est. Ce projet sera soumis au Conseil communal durant les premiers six mois de l'année prochaine.

N° **598/2016** *Plan prévisionnel des investissements législature 2016-2021*

N° 599/2016 *Votation communale du 27 novembre sur le crédit d'étude pour le parking des Jardins du Château*

M. Charles Monod informe que l'OFROU a mis à l'enquête du 18 novembre au 3 janvier les aménagements pour la réduction du bruit routier. Pour ceux qui sont concernés, les dossiers sont à disposition et les éventuelles oppositions sont à faire jusqu'au 3 janvier 2017.

M. Denis Aguet demande des précisions si c'est dans deux ou trois zones bien déterminées ou si c'est sur l'ensemble de la commune que ceci se passe.

M. Charles Monod rappelle que le tronçon qui concerne la Commune va depuis le tunnel de Belmont et jusqu'à Villette Jordillon. L'OFROU avait une obligation d'assainissement jusqu'à fin 2015. Ils doivent soit prendre des mesures, soit faire des travaux. Ils ont dit qu'ils n'avaient pas les moyens de faire les mesures et demandaient des mesures d'allègement. M. Monod encourage ceux qui sont directement concernés de consulter les dossiers et le cas échéant de s'opposer.

M. Dominique Roulet demande s'il y a un employé communal pour aider à la recherche des documents.

M. Charles Monod précise que la Commune n'a pas de collaborateurs spécialisés pour renseigner, mais qu'ils peuvent orienter dans les recherches à faire.

10. DISCUSSION ET VOTATION SUR LES MOTIONS ET POSTULATS DEPOSES AU POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR

Mme Claudia Ricci Bovier développe son postulat demandant la possibilité de mettre en place une démarche participative, quant à l'avenir de la circulation et du parcage dans le Bourg et ses environs immédiats.

L'objectif est d'aboutir à une synthèse et de ce fait de planifier l'avenir tant de la circulation que du parcage, ainsi que les aménagements au bord du lac.

Le Président ouvre la discussion.

M. Jacques-André Conne pense que c'est difficile de trouver un consensus. Les référendaires et les personnes qui ont manifesté leur refus l'ont fait pour motifs divers et parfois contradictoires. La Municipalité se rallie à la proposition du postulat. Souvent les opposants ne se manifestent pas dans ces démarches participatives.

Mme Monique Weber regrette que son groupe socialistes et indépendants de gauche, n'aient pas été associés à cette démarche. Ceci n'est pas très participatif. La Municipalité va répondre par un rapport. Mais la première démarche serait de savoir ce qui s'est passé. Il faudrait que ce soit une démarche analytique, prospective et participative. Dans ce cas, leur groupe pourrait y souscrire.

M. Christian van Singer trouve que c'est positif d'associer tout le monde, pas uniquement les commerçants.

Mme Rose-Marie Notz s'interroge s'il y aura une commission qui sera rattachée à la Municipalité, et si elle sera composée de conseillers.

M. Christophe Gessner rappelle qu'il s'agit d'un postulat qui demande à la Municipalité de revenir avec un rapport.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

On procède à la votation.

Le postulat de Mme Ricci Bovier est accepté et renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport à l'unanimité moins 1 abstention.

M. Claude Weber suggère que lorsqu'il y a des motions ou des postulats ils soient projetés pour pouvoir lire les textes.

11. INTERPELLATIONS, QUESTIONS ET DIVERS

M. Denis Aguet apprend par le journal 24 heures du 29 novembre que le règlement de police de Lutry va bientôt changer et que la mendicité va être interdite. Il espère que le Conseil communal va être consulté.

M. Kilian Duggan explique qu'il faut adapter le règlement de police. Il date d'avant la création de l'APOL, qui travaille avec 7 règlements. L'idée est d'avoir un règlement type. Il sera bien entendu soumis au Conseil communal. A sa connaissance, il n'est pas question d'interdire la mendicité dans le nouveau règlement.

Mme Marie-Claude Rossi émet le vœu qu'un panneau explicatif soit mis dans les éco-points. Comme il n'y a plus de petite poubelle, les personnes mettent leur sac, après avoir vidé le verre, dans les ordures ménagères.

M. Charles Monod répond que le Service des travaux étudie une signalétique expliquant ce qui va dans chaque container. Une amélioration dans les produits méthanisables a été constatée. Le risque d'avoir certains dérapages était connu en mettant en place ces éco-points.

M. Ludovic Paschoud a constaté dans le cadre du referendum que le logo de la Commune a été utilisé par les référendaires. Il veut savoir quelles sont les possibilités d'utiliser le logo.

M. Jacques-André Conne répond que le logo n'est pas protégé, on ne peut pas interdire de l'utiliser. L'utilisation du logo à des fins de propagande anti Municipalité et anti Conseil communal est assez discutable. Quand la Municipalité sponsorise certaines manifestations elle accepte l'utilisation du logo. Il propose d'étudier la question en détail.

M. Charles Chappuis pense que la signalétique dans les éco-points ne va rien changer. Il y a déjà des explications mais les utilisateurs ne les respectent pas.

M. Charles Monod répond qu'ils vont essayer d'améliorer la signalétique.

Mme Claudia Ricci Bovier remarque qu'au parking de la Combe on retrouve des cartons de pizza. Ce n'est pas uniquement les habitants de Lutry qui trient mal les déchets, mais aussi des personnes qui viennent de l'extérieur. En Italie par exemple, une clé est utilisée pour accéder au compost.

Réponse de **M. Charles Monod** : il n'y a pas un container pour le papier au parking de la Combe, mais les cartons à pizza ne devraient pas aller avec le papier. Concernant le verrouillage pour le compost, certaines communes ont essayé mais elles ont vite arrêté car c'est difficile à gérer. Il n'y a pas de récupération de carton au parking de la Combe, car il y a deux tournées par mois pour le papier et le carton.

M. Denis Aguet demande pourquoi aucune solution esthétique n'a été trouvée pour le PET, les capsules Nespresso, Texaid. Les moloks semi-enterrés sont assez esthétiques.

M. Charles Monod précise que l'aménagement des grands éco-points vient d'être achevé. La Municipalité est consciente qu'il faut les harmoniser.

M. Guy Wolfensberger a une question en termes de stratégie de mobilité électrique que ce soit terrestre ou nautique. Il déclare ses intérêts car il est actif dans le nautisme électrique. Quel est le plan d'exécution et quelle est la stratégie ?

Réponse de **M. Charles Monod** : concernant la mobilité électrique terrestre, il est prévu d'avoir dans le parking de la Possession deux bornes de recharge de 21 kW. L'opérateur qui va s'occuper de ces bornes est entrain d'être choisi.

Quant à la mobilité électrique nautique, il faut savoir que les moteurs deux temps seront interdits en 2018. Une alternative sera le moteur électrique. Dans les places du port, il y a des prises pour faire des travaux divers, mais il faudra des stations assez importantes car certains de ces moteurs peuvent avoir des batteries assez conséquentes, un peu l'équivalent d'une voiture électrique.

M. Dominique Roulet émet le **vœu** que la Municipalité encourage les maîtres de dessin du collège de Corsy à faire une fresque dans un couloir de 40 mètres qui est en béton gris et est utilisé pour accéder à la salle de sport.

M. Pierre-Alexandre Schlaeppli prend acte et va discuter avec Mme Glauser sur ce qui peut être fait.

M. Pierre Bonjour émet le **vœu** d'installer des mini éco-points dans les écoles pour expliquer aux élèves leur fonctionnement.

Son deuxième **vœu** est que la Municipalité se mette sur les rangs pour organiser les Schubertiades une de ces prochaines années. Il s'agit d'une manifestation musicale de qualité avec un large public qui a lieu tous les deux ans dans une localité de Suisse romande.

Mme Claire Glauser prend acte de ce **vœu**.

Mme Chantal Bellon Racine fait le **vœu** d'inviter la Municipalité à collaborer avec le comité de la Fête des vendanges, formé par des bénévoles, pour améliorer la mobilité nord-sud et trouver des solutions pour que les personnes qui habitent en haut de la Commune puissent rentrer chez eux.

M. Kilian Duggan répond que la Municipalité est sensible à cette problématique. Elle va prendre contact et soutenir les organisateurs.

M. Jacques-André Conne remercie le Conseil communal pour sa confiance en adoptant le budget à l'unanimité et on adoptant les crédits supplémentaires, les plafonds d'endettement et la parcelle de Mme Copt. La physionomie du Conseil a changé avec l'arrivée d'un nouveau parti et l'élection de nouveaux conseillers. La Municipalité souhaite que les débats continuent à se dérouler dans la dignité et la bonne humeur.

Il remercie le Président du Conseil et la secrétaire ainsi que les collègues de la Municipalité pour leur assiduité aux séances et le sérieux de leur travail. Il remercie les chefs de service et leur demande de transmettre ses remerciements à l'ensemble du personnel communal.

Le Président souhaite de bonnes Fêtes à toute l'assemblée.

L'ordre du jour étant épuisé, **le Président** lève la séance à 17h03.

La prochaine séance est agendée au 20 mars 2017 à 20h00.

BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président

La Secrétaire

Olivier Rodieux

Pilar Brentini